



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E138315

VALABLE JUSQU'AU 16/09/2026

ÉDITÉ LE 10/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2012

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/04/2012

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALONS EN CHAMPAGNE 751140039RCS

Siret : 751 140 039 00023

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4409007

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 151086670J002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 151086670J002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : A.C.P

9 RUE DE LA TERRIERE
51520 RECY

Téléphone : 03 52 82 96 25

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : secretariat@acp-51.fr

Responsabilité légale :

LERICHE QUENTIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	14/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	09/12/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	10/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/09/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	09/12/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/12/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	14/09/2023
o Ventilation mécanique	10/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1